

PROTOCOLE INTERNE DU CENTRE CULTUREL D'AUBANGE

CONFORME À LA CIRCULAIRE DES SECTEURS CULTURELS

(disponible sur demande)

Validité : À partir du 20 novembre 2021

Activités ou évènements culturels organisés par le Centre Culturel de la Ville d'Aubange ou par un tiers (Association, École ...) dans nos locaux

Règles communes

- ✓ **Dans les espaces publics, pour les activités de moins de 50 personnes en intérieur et 100 personnes en extérieur, la distanciation sociale (1,5m) reste de rigueur, au-delà de ces jauges, le contrôle du COVID Safe Ticket devient obligatoire. Le port du masque est obligatoire quelles que soient la nature et la jauge de l'activité. Ces règles ne s'appliquent pas pour les moins de 10 ans révolus ;**
- ✓ Les locaux sont aérés et ventilés régulièrement par l'organisateur
- ✓ L'organisateur met à disposition du gel hydroalcoolique ;
- ✓ La désinfection des locaux et sanitaires est assurée par le Centre Culturel ;
- ✓ L'organisateur tient à jour une liste reprenant les coordonnées des participants ;
- ✓ Les activités HORECA sont autorisées, sous réserves qu'elles respectent le protocole du secteur, à savoir application du CST quelle que soit la jauge consommation de boisson ou collation en place assise ;
- ✓ L'ensemble des activités et évènements, même gratuit, sont accessibles uniquement sur inscription.

Point COVID

Pour les activités organisées par le Centre Culturel et en présence de son personnel, le point COVID est :

Patrice-François Lacroix – Direction – 063 389 573

Pour les activités organisées par un tiers, il sera demandé que soit désigné un Point COVID.

Règles spécifiques à la salle de spectacle

La jauge du gradin est limitée à 120 places assises et pour rappel, **le port du masque est obligatoire pour le public.**

L'utilisation d'appareil mesurant le taux de CO2 est obligatoire et doit être accessible et lisible par tous. Ce taux ne doit pas dépasser les 900ppm. En cas de dépassement au-delà de 1200ppm, un plan d'action doit être mis en place (suspension de l'activité, ventilation de la salle). Pour les activités organisées par un tiers, cet appareil vous sera confié par le Centre Culturel.